



**République du Niger**  
Comité National du Code Rural  
Secrétariat Permanent du Code Rural  
Cellule Communication et Formation



## Fiche de capitalisation des expériences

### Le centre d'écoute collective d'émissions de radio

Fiche rédigée par : Mahamane Moctari (GIZ-ZFD)

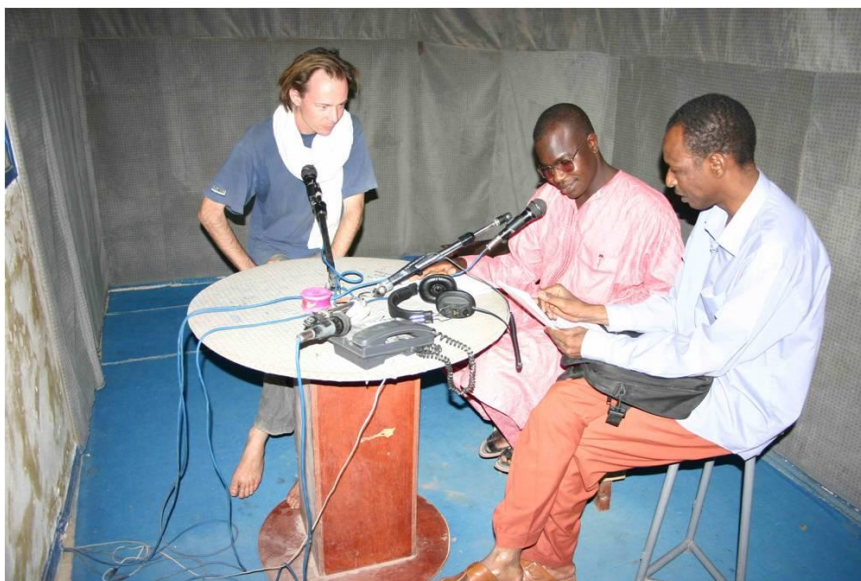
Activité menée par les structures du Code Rural avec l'appui du Programme ZFD/DED

Lieu : régions de Zinder et Diffa

Période : 2006 - 2007

#### Problématique

La plupart des conflits qui opposent les opérateurs ruraux naissent d'un manque d'information sur les dispositions officielles ou de la désinformation et de la mauvaise foi des acteurs. Une étude réalisée dans la région de Diffa a montré que la radio joue un grand rôle dans l'information et l'éducation des communautés en milieu rural et la prévention des conflits, en lien avec l'utilisation des ressources naturelles.



La région de Diffa dispose d'environ 12 radios rurales ou communautaires. Les structures du Code Rural de la région avec l'appui du ZFD-Diffa ont saisi cette opportunité pour informer et susciter un débat sur les textes de lois en matière de gestion des ressources naturelles.

Ces débats sont organisés dans le cadre des fadas, c'est-à-dire les lieux où la population se retrouve traditionnellement pour échanger et discuter. Dans le cadre de cette expérience, des émissions de radio de vulgarisation sur le dispositif du Code Rural sont diffusées, puis les membres de la fada échangent et posent des questions à un représentant des structures du Code Rural. Cela permet d'améliorer la compréhension et la connaissance de ce dispositif.

## **Approche méthodologique**

### Missions et activités assignées aux centres d'écoute collective

Le centre d'écoute collective a pour mission d'offrir un espace aux communautés pour s'informer et de susciter des débats et réflexions autour des problématiques qui intéressent les communautés.

Les principales activités menées sont :

- Ecoute en groupe des cassettes audio mises à la disposition des centres par le partenaire et enregistrements des débats afin de recueillir le feed-back ;
- Ecoute en groupe des émissions diffusées par les radios communautaires et la station régionale ;
- Discussions thématiques villageoises sur des concepts liés au Code Rural, la gestion des ressources naturelles, la décentralisation et les préoccupations en rapport au monde rural, en présence de représentants locaux des Commissions foncières.

Contribution aux réflexions dans le cercle des organes d'aide à la décision : conseil municipal, Cofocom, Cofodép, Cofob, etc.

### Quels peuvent être les sites des centres d'écoutes collectives ?

Le centre d'écoute collective est installé dans un site qui dispose des potentialités suivantes :

- Situé à proximité d'une radio communautaire, dans un rayon permettant une bonne réception des émissions ;
- Existence d'une bonne organisation dans le village qui permet aux habitants de se retrouver en groupe de discussion (fada, club, association, groupe, cercle, etc.)
- Degré appréciable de motivation, d'esprit d'initiative et d'engagement.

### Les moyens du centre d'écoute collective

Les centres sont dotés en équipement mis en place par le projet, composé de :

- Un poste radio-cassette,
- Des piles,
- Des cassettes audio,
- Des nattes.

Les membres peuvent fournir un apport en équipement si cela est nécessaire.



### Suivi des centres d'écoutes collectives

Les Cofo et le ZFD se chargent de :

- Mettre à la disposition des centres des cassettes audio afin d'alimenter en moyens d'écoute en fonction de ses disponibilités,
- Fixer des calendriers de passage des émissions conçues et diffusées par les radios,
- Recueillir le feed-back sur cassettes enregistrées,
- Assister aux séances d'écoutes,
- Chercher auprès des PTF des appuis méthodologiques.

Le centre se charge de :

- Organiser et encadrer les séances d'écoute collective,
- Susciter une adhésion des membres et assurer une meilleure organisation des activités,
- Proposer un plan des opérations connu de tous,
- Gérer les matériels du centre aux fins des activités programmées,
- Initier et soutenir des actions sur les campagnes de communication traditionnelle.

### **Résultats obtenus**

Afin de tenir compte de la configuration de groupes sociaux, il été mis en place des centres d'écoute en milieu pastoral, agricole et agro-pastoral :

- A Mourimadi dans la commune de Chetimari en zone agricole ;
- N'guelewa dans la commune de Kablewa en zone agropastorale ;
- Koublé Elhadji Saidou sur un campement en zone nomade.

### **Limites**

- Difficulté de mobiliser des cotisations pour payer les piles et les réparations du poste radio,
- La sollicitation en demande de nouvelles cassettes toujours difficile à satisfaire,
- Manque de moyens roulant pour les Cofo pour faire le suivi.

### **Leçons apprises**

A coté des difficultés liées à la conduite du processus des centres d'écoute collective à connu des succès qui militent en faveur de sa poursuite. Il s'agit de :

- **Vulgarisation des textes du Code Rural** : ce cadre a permis de vulgariser les textes du Code Rural et de prévenir les conflits ruraux.
- **Prévention des conflits** : la meilleure connaissance des textes a permis de limiter et de mieux gérer les conflits.